

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE VALANT RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

1. Objet du marché :

Le marché a pour objet les **PRESTATIONS ARTISTIQUES D'ENSEMBLES DE DANSE ET DE MUSIQUE DU MONDE** – Village départ du Vendée Globe 2008-2009 :

Catégorie de services : 26

Classification CPV : code CPV 74410000-6 Services de publicité

2. Procédure de passation du marché :

La présente consultation est passée conformément aux dispositions de l'article 9 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.

La procédure se déroulera comme suit :

1. Envoi du dossier de consultation aux différents candidats et mise en ligne de la consultation sur le site internet de la course vendeeeglobe.org ;
2. Remise des offres ;
3. Examen des offres ;
4. Demande de précisions et/ou clarifications ;
5. Le cas échéant : négociation avec un ou plusieurs candidats ;
6. Attribution du marché.

3. Identification de l'acheteur :

SEM VENDEE,

Société Anonyme d'économie mixte à conseil d'administration, au capital de 2.500.000 euros, dont le siège social est sis 20, rue Pasteur - 85000 La Roche sur Yon, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de La Roche sur Yon sous le n° 451 518 641,

représentée par son Directeur Général, Madame Sophie Vercelletto.

4. Groupement d'entreprises :

Les entreprises peuvent présenter leur offre individuellement ou bien sous forme de groupement. Si un groupement se présente, celui-ci se verra imposer la forme d'un groupement solidaire s'il est attributaire du marché. Il est interdit aux candidats de présenter pour chaque marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

5. Variantes :

Aucune variante ne pourra être proposée.

6. Conditions de participation :

Le candidat devra fournir les renseignements suivants à l'appui de sa candidature :

- déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années;
- Présentation d'au moins trois références, en lien avec les prestations objet du marché, effectuées au cours des trois dernières années, indiquant la date et le destinataire public ou privé.
- La copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire ;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée, pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de concourir mentionnés à l'article 8 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.

Le candidat auquel il sera envisagé d'attribuer le marché devra produire en outre, dans un délai de 8 jours à compter de la réception de la lettre lui signifiant que son offre a été retenue :

- Les pièces prévues aux articles R. 324-4 et R. 324-7 du code du travail ;
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses

obligations fiscales et sociales, définies par arrêté du 31 janvier 2003 (J.O. n°31 du 6 fév. 2003, p. 2243) modifié par arrêté du 28 décembre 2004 (J.O. n°303 du 30 déc. 2004) ou documents équivalents rédigé ou traduit en langue française en cas de candidat étranger.

Si le délai précité n'est pas respecté, le candidat initialement retenu sera éliminé. Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

Les candidats peuvent utiliser les formulaires applicables aux marchés publics (DC4, DC5 et DC7) et disponibles sur les sites publics www.cerfa.gouv.fr rubrique « formulaires pour les professionnels » ou sur le site www.minefi.gouv.fr rubrique « marchés publics ».

7. Critères d'attribution :

La SEM VENDEE choisira l'offre économiquement la plus avantageuse à l'issue d'un classement, selon les critères suivants **pondérés** :

CRITERES	PONDERATION
La notoriété et la qualité artistique des ensembles proposés	30 %
La qualité des spectacles proposés	30 %
Prix	40 %

8. Renseignements d'ordre administratif

Date limite de réception des offres le **23 mai 2008, à 12 heures.**

Langue devant être utilisée dans l'offre : le français.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

9. Contenu du dossier de la consultation

Le dossier de consultation comporte :

- **l'acte d'engagement**
- **le cahier des charges**
- **le présent avis d'appel public à la concurrence valant règlement de consultation.**

Il peut être demandé ou retiré à l'adresse suivante, après demande télécopiée ou adressée par e-mail à l'adresse suivante :

SEM VENDEE,
20, rue Pasteur – BP 206
85005 La Roche-sur-Yon Cedex
Tél : **06.08.97.43.56** Fax. 02.51.62.36.73
e-mail = *sophie.vercelletto@vendee-globe.fr*

10. Modalités de remise des candidatures et des offres :

Les candidats remettent une enveloppe unique comportant la candidature et l'offre à l'adresse indiquée ci-après. Les offres seront adressées sous pli cacheté portant les renseignements suivants :

NE PAS OUVRIR – CONSULTATION « PRESTATIONS ARTISTIQUES D'ENSEMBLES DE DANSE ET MUSIQUE DU MONDE » du Vendée Globe 2008-2009 :

Date limite de réception des offres :

Le 23 mai 2008 à 12 heures.

Les offres seront envoyées **par pli recommandé avec accusé de réception** ou remises **contre récépissé**, du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00, à l'adresse suivante :

SEM VENDEE
20 rue Pasteur – BP 206
85005 La Roche sur Yon CEDEX

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté.

Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus : ils seront renvoyés à leur auteur.

Le pli contiendra :

Éléments relatifs à la candidature :

se référer au point 6 du présent règlement de consultation

Éléments relatifs à l'offre :

- l'acte d'engagement, dûment rempli, daté et signé,
- le cahier des charges daté et signé,

▪ un mémoire technique justifiant des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des prestations qui comportera notamment :

- Une présentation artistique de chaque ensemble proposé avec leurs principales références. Cette présentation identifiera notamment le nombre d'artistes évoluant en même temps. Un dossier de presse sera présenté, accompagné de CD, DVD et photos, des spectacles déjà réalisés et éventuellement de celui qui sera proposé.

- Une description de la prestation artistique proposée à l'occasion du Vendée Globe, et notamment le nombre d'artistes prévu, la durée du spectacle suivant sa nature.

- Une présentation du planning pour chaque ensemble, avec date et heure d'arrivée et date et heure de départ pour chacun d'entre eux.

- Une description détaillée du budget pour chaque ensemble, présentant notamment les honoraires de chaque ensemble et du producteur.

Toute offre incomplète au regard des éléments listés ci-dessus pourra être déclarée irrégulière et rejetée.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

11. Adresses

Adresse auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus :

Société d'économie mixte Vendée,
20 rue Pasteur - 85000 La Roche-sur-Yon.
à l'attention de Sophie Vercelletto,
Tél. 06 08 97 43 56. E-mail: sophie.vercelletto@vendee-globe.fr Fax 02 51 62 36 73.

Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées :

Société d'économie mixte Vendée,
20 rue Pasteur – BP 206, 85005 La Roche-sur-Yon Cedex
à l'attention de Sophie Vercelletto

12. Renseignements complémentaires

Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise

des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander aux candidats des précisions sur le contenu de leur offre, notamment de se faire communiquer les sous détails de prix qui s'avèreraient nécessaires à l'analyse des offres.

13. Dispositions d'ordre général

Les envois sont acheminés sous la seule responsabilité des candidats. L'organisateur de la consultation ne peut être tenu pour responsable du dépassement du délai de remise des propositions. Les frais de transport des prestations sont à la charge des candidats.

14 - Date d'envoi de l'avis à l'organe de publication :

Le 22 avril 2008 (site web : www.vendeeglobe.fr)